

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022	Nombre de délégués en exercice : 12 Présents : 11 Absents excusés : 1 Absents : 0 Votants : 11
--	--

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. DORET Michel.

**PROGRAMME RE-SOURCES
ANIMATION 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les deux territoires Re-Sources du SEVT sont regroupés sous un seul contrat territorial Thouarsais/Seneuil. L'animation du contrat est assurée par deux équivalents temps plein pour coordonner et mettre en place les actions sur les trois BAC du Pays Thouarsais (Pas de Jeu – Ligaine – Lutineaux) et pour le BAC des sources de Seneuil. L'animation permet aussi le suivi administratif, financier et la gestion de la gouvernance du programme.

Les financeurs concernés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%) et le Conseil Régional Nouvelle-aquitaine (20%). Un autofinancement à hauteur de 20% reste à la charge du SEVT (et du SVL pour l'animation concernant la partie thouarsaise).

Pour l'année 2023, la dépense liée à l'animation du programme Re-Sources Thouarsais/Seneuil est de 112 000 € HT (salaires et charges + frais de fonctionnement).

La demande de subvention pour chaque partenaire est précisée ci-dessous :

Origine	Nature	Taux	Montant (en € HT)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Subvention	60%	67 200 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Subvention	20%	22 400 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation pour l'animation sur l'année 2023.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, une participation financière pour les dépenses d'animation du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil au titre de l'année 2023 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

